

Mot du lauréat Carole Najm-Makhlouf à l'occasion de la remise du prix

Révérénd Père Recteur,

Excellences,

Madame le Doyen,

Mesdames et Messieurs les Professeurs,

Chers parents et amis,

Je suis très honorée et touchée par la remise du Prix Emile Tyan et je remercie vivement :

Le Recteur de l'Université Saint-Joseph, Père Sélim Daccache

Le Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques Madame Léna Gannagé,

Le Directeur du Centre d'études des droits du monde arabe CEDROMA, le très dynamique Professeur Georges Kadige

Et enfin la Famille du regretté Professeur Emile Tyan.

Je suis également très honorée par la présence à cette cérémonie de :

Son Excellence Monseigneur Gabriele Cacchia, le Nonce apostolique au Liban - la Nonciature apostolique ayant accompagné tous les beaux événements de ma vie du baptême au mariage et aujourd'hui la remise de ce prix.

Son excellence Monsieur le Ministre Walid el Daouk,

Ainsi que mes collègues enseignants et avocats, ma famille, mes amis qui m'ont supporté durant les longues années de travail de thèse. Excusez-moi de ne pouvoir vous citer tous alors que vous êtes également précieux à mes yeux.

Il m'est difficile de prendre la parole après les éminents intervenants, je vous rassure donc : je serais aussi brève que possible.

Je tiens d'abord à exprimer mon attachement à la Faculté de Droit de l'Université Saint-Joseph, qui est ma Faculté « mère » à laquelle beaucoup de liens m'unissent tant ma famille - père, mère, frère, sœur, cousine, mari, beau-père - et moi-même y avons usé bancs, parcouru couloirs et consulté ouvrages...

Je voudrais, aussi et surtout, témoigner de mon admiration pour la qualité exceptionnelle de l'enseignement qui y est prodigué et rendre hommage à mes professeurs qui nous ont transmis, non seulement un savoir, mais aussi un savoir-faire, et un savoir-être. Car le droit est avant tout une extraordinaire aventure humaine.

C'est grâce à cette formation que j'ai pu sereinement poursuivre des études de DEA à Montpellier et mes études doctorales à Paris II.

Je suis donc très émue de me retrouver aujourd'hui dans cette enceinte, dans laquelle le Cedroma a organisé dernièrement à l'occasion du centenaire de la Faculté de Droit de l'USJ un inoubliable colloque sur le

Droit et le temps, thème qui est d'ailleurs au cœur de ma thèse puisqu'elle traite de la tacite reconduction des contrats.

Les Professeurs qui ont foulé le sol de cette Faculté et dont la voix retentit encore dans ses amphithéâtres ont grandement contribué à sa pérennité. Le prix décerné aujourd'hui commémore celui qui fut l'un de ses plus éminents enseignants pendant plus de quarante ans, le grand Emile Tyan, auteur prolifique et polyvalent de nombreux ouvrages dans divers domaines du droit (droit commercial, DI privé, droit de l'arbitrage, droit foncier, droit musulman) et qui est l'un des piliers de la doctrine libanaise puisque ses ouvrages continuent de constituer une précieuse référence aux juristes.

Ce prix qui m'honore fait peser sur mes épaules une lourde responsabilité : il me rappelle qu'une thèse n'est pas en soi un couronnement- et que je ne devrais pas dormir sur mes lauriers – d'où le mot lauréat-- mais une étape dans une vie consacrée inlassablement à la recherche et à l'enseignement, au service du droit et de l'Etat à l'image du Professeur Tyan.

Mesdames et Messieurs, chers parents et amis,

La thèse récompensée aujourd'hui ne contribue que modestement à la recherche juridique, mais le prix qui l'honore - de par l'institution qui le décerne et le nom auquel il est attaché- est, lui, très grand et n'a pas de prix.

Je vous remercie